

**Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax
MRC de l'Érable
Province de Québec**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE-D'HALIFAX TENUE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 10 RUE DE L'ÉGLISE CE 11 AOUT 2020, À 19h10, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MANON LAMBERT, MAIRESSE SUPPLÉANTE.

Sont présents à cette séance :

Monsieur Sylvain Laganière	conseiller numéro	2
Monsieur Normand Provencher	conseiller numéro	3
Madame Laurence-Andrée Lavigne	conseillère numéro	5
Monsieur Jean Goulet	conseiller numéro	6

Assiste également à la séance, Madame Julie Paris directrice générale et secrétaire-trésorière.

Sont absents :

Madame Marie-Claude Chouinard	mairesse	
Monsieur Christian Daigle	conseiller numéro	4

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2020
3. Adoption des comptes à payer au 31 juillet 2020
4. Embauche service de garde
5. Tarif service de garde
6. Fonds de contributions individuelles
7. Varia
8. Période de questions
9. Levée de la séance

263-08-20

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que l'ordre du jour soit adopté et en laissant l'item varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

264-08-20

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUILLET 2020

Il est proposé Monsieur Normand Provencher, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2020 est adopté tel que déposé

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

265-08-20

AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS 31 JUILLET 2020

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de juillet 2020 de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax, totalisant un montant de 187 798.39\$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT l'article 3.1 du règlement numéro 53-2018 intitulé Règlement délégrant le pouvoir de dépenser et décrétant les règles de contrôles et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de juillet 2020 de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax, totalisant 187 798.39\$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Jean Goulet il est résolu

QUE les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut. Signer ce __ du mois de _____ 2020

Julie Paris Directrice générale, secrétaire-trésorière

266-08-20

EMBAUCHE SERVICE DE GARDE

Il est proposé par Monsieur Sylvain Laganière, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que Madame Sylvie Martineau soit embauchée comme responsable du service de garde municipal pour l'année scolaire 2020-2021, selon les conditions mentionnées dans le contrat à intervenir entre la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax et cette dernière.

QUE Madame Julie Paris, directrice générale soit autorisée à signer ledit contrat au nom de la Municipalité

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

267-08-20

TARIF SERVICE DE GARDE

Il est proposé par Madame Laurence-Andrée Lavigne, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter la grille tarifaire suivante du service de garde municipal pour l'année scolaire 2020-2021.

		Tarifs		
		Matin 7h30 à 8h55	Après-midi 15h55 à 17h30	Pédagogique 7h30 à 17h30
Régulier	3 jours complets minimum	8.25\$/ jour		20 \$
Sporadique	Moins de 3 jours complets	4.75\$	4.75\$	20 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

268-08-20

FONDS DE CONTRIBUTIONS INDIVIDUELLES

CONSIDÉRANT l'entente avec Éoliennes de L'Érable « Concernant les contributions volontaires du promoteur pour le projet éolien de L'Érable »;

CONSIDÉRANT QUE le fonds de contribution individuelle doit être redistribué aux propriétaires résidents dans un rayon de 1,8 kilomètre, et qui n'ont pas signé d'entente avec la compagnie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la Municipalité verse la somme de 21 083.06\$ reçue d'Éoliennes de L'Érable au Comité Casa Sophia de Sainte-Sophie-d'Halifax et mandate ce comité pour distribuer aux propriétaires résidents admissibles les montants auxquels ils ont droit.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

269-08-20

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Normand Provencher et résolu que la présente séance soit levée à 19h 38.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, Manon Lambert, mairesse suppléante atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'ils contiennent au sens de l'article 142(2) du *Code Municipal du Québec*.

Manon Lambert
Mairesse suppléante

Julie Paris
Directrice générale et secrétaire
trésorière

